



**MÉMOIRE DU CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR UNIVERSITAIRE DU  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR LE DOCUMENT  
DE RÉFLEXION ET DE CONSULTATION SUR L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE  
DU FUTUR**

À l'automne 2012, le ministre de l'Enseignement supérieur annonce la tenue d'un Sommet sur l'enseignement supérieur précédé de quatre journées thématiques consacrées à la qualité de la formation, l'accessibilité aux études, le financement et la recherche. Au moment de l'annonce prononcée devant les partenaires de l'enseignement supérieur, nous sommes absents puisque nous n'avons jamais été invités à participer à cet événement. Finalement, le ministère corrige le tir et nous sommes invités à participer aux rencontres thématiques, au Sommet sur l'enseignement supérieur tenus en février 2013 et même aux Assises de la recherche tenues en avril 2013. À ce long processus de consultation s'ajoutent les chantiers sur la loi cadre des universités, le conseil national des universités, la politique de financement des universités auxquels nous contribuons activement. S'il est vrai comme il est précisé dans le document de réflexion intitulé *L'université québécoise du futur* que le Sommet sur l'enseignement supérieur «visait plutôt à faire atterrir en douceur l'enseignement postsecondaire à l'issue de cette crise des droits de scolarité qu'à imaginer l'avenir des universités et des collèges», plus de huit mois ont été consacrés à cet imposant exercice en dépit des compressions

budgétaires qui ont rendu pratiquement caducs les nombreux consensus dégagés lors du Sommet sur l'enseignement supérieur.

Nous avons naïvement cru à ce moment-là que notre contribution ne serait pas jetée aux oubliettes et que le ministère de l'Enseignement supérieur savait dorénavant que le Conseil provincial du secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique représentait plus de 10,000 membres issus du personnel de soutien, du personnel professionnel, des chargés de cours de l'UQTR et des chargés d'encadrement de la TELUQ.

Huit années plus tard, force est de constater que nous avons disparu du radar ministériel. Le président du Syndicat canadien de la fonction publique du Québec, monsieur Benoît Bouchard, a dû communiquer avec le scientifique en chef pour recevoir le document ainsi que l'invitation à participer aux quatre journées de consultation à peine une semaine avant la date limite pour répondre au sondage ou pour transmettre un mémoire. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de faire part tardivement de notre point de vue sur le document de réflexion au groupe de travail sur l'université québécoise du futur.

Le 17 janvier 2013, le ministre de l'Enseignement supérieur tenait ces propos : «Allons demander à nos concitoyens et nos concitoyennes, d'investir dans leurs futurs médecins, dans le talent de ceux et celles qui bâtiront et entretiendront nos ponts et nos routes, ceux et celles qui seront nos prochains dirigeants d'entreprises, nos prochains chefs d'États, ceux et celles qui trouveront de nouvelles façons de préserver l'environnement, ceux et celles qui font rayonner la culture, notre culture, ceux et celles qui transmettent notre patrimoine culturel aux générations futures. Convainquons-les d'investir dans notre plus grande richesse : le génie québécois, nos têtes, nos âmes; ceux et celles qui forment la nation.» Dans un contexte de compressions budgétaires, il s'agissait là d'un programme audacieux et ambitieux.

Nous répondions à ces propos lors de la quatrième journée thématique tenue à Rimouski qu'avec une telle nomenclature, la contribution des universités au développement de la société québécois n'était plus à démontrer. Cela tombait sous le sens. Or, pourquoi avons-nous cru en 2013 qu'il importait de s'astreindre à un tel exercice? En raison des événements du printemps érable? L'effet réducteur d'une telle réponse pour des universitaires rompus à la réflexion critique nous apparaissait manifeste, car le printemps érable ne représentait à nos yeux que le point culminant d'un profond malaise dont les droits de scolarité ne furent que la manifestation. Il nous fallait donc identifier le malaise en nous interrogeant de la manière suivante : quelle université voulons-nous? Par conséquent, quelle université voulons-nous financer?

### **L'université que nous ne voulons pas**

Nous avons dans un premier temps identifié le type d'université que nous ne voulions pas et pour ce faire, nous nous sommes inspirés d'un article de Christian Rioux intitulé *Suisse : quand le modèle américain tue l'université* paru dans *Le Devoir*, le 29 mai 2012. L'article en question est un résumé du livre de Ribéro Zuppiroli *La bulle universitaire, faut-il poursuivre le rêve américain?* Spécialiste en optoélectronique à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, institution parmi les mieux cotées dans les classements internationaux, monsieur Zuppiroli décrit de quelle manière des gestionnaires formés aux États-Unis ont sacrifié le modèle de l'université suisse en la transformant en une université américaine.

D'abord, les dirigeants ont soigné la visibilité de l'institution. La première mesure a ainsi consisté à engager un directeur des communications. D'un monde axé sur la recherche, ils sont entrés dans une ère où la communication joue un rôle essentiel et dont l'argent est le principal moteur. Le nombre d'articles dans la presse locale a été multiplié par dix. Cela n'ajoutait rien à la qualité de la recherche, mais contribuait à fabriquer une image de marque. Du modèle universitaire fait de petites unités, ils en sont arrivés à un modèle américain avec quelques vedettes internationales aux salaires exorbitants et des travaux de recherche menés par du personnel à statut précaire. En dix ans, ces

transformations ont relégué au second plan l'enseignement et la recherche fondamentale. En fait, l'enseignement est devenu une corvée qui embêtait tout le monde. Pour atteindre la renommée internationale, la direction a même sommé ses professeurs de donner leurs cours de maîtrise en anglais.

Qu'en est-il de la recherche selon monsieur Zuppiroli? Malgré l'inflation de publications, la recherche mondiale serait loin d'être un modèle de créativité par rapport à l'argent investi. C'est particulièrement évident dans la recherche pharmaceutique. En 1996, aux États-Unis, on avait breveté 53 nouvelles molécules contre 22 seulement en 2006. Avec la domination des marchés financiers et du profit à court terme, les grandes entreprises pharmaceutiques ont délégué la tâche de la recherche aux universités. Au lieu de trouver de nouveaux médicaments, les multinationales pharmaceutiques préféreraient inventer des maladies. En Europe, le sentiment que ce système va droit dans le mur prédomine. Il ne reste à savoir combien de générations seront sacrifiées à cette course folle.

Enfin, pour ce qui est de la mondialisation de l'université, elle serait impossible sans les classements internationaux qui répondent à l'idée que l'étudiant est un client qu'il faut attirer par des astuces, une sorte de marché de la séduction. Pourtant, ces classements ne font que désigner les universités qui reçoivent le plus d'argent. Sans compter que dans ces classements, l'essentiel de ce qui se publie dans une autre langue que l'anglais n'existe tout simplement pas.

Au terme de cette description, nous affirmons haut et fort que nous ne voulions pas de ce type d'université. Peu importe le sous-financement, le dé-financement, ou le mal-financement, rien ne justifiait en 2013 que l'on sacrifie cette question fondamentale à l'impératif économique.

### **L'université que nous voulons**

Une université comme service public qui, sans renoncer aux exigences académiques, est partie prenante de la société en tant que source de progrès social, culturel et économique. Nous souscrivons alors à cette vision de

l'université et toute sa pertinence reposait sur ce modèle d'université. Et nous y souscrivons encore aujourd'hui.

Dernièrement, à la suite du dépôt du document de réflexion, nous avons été conviés à nous interroger sur l'avenir de l'université québécoise et ces deux questions demeurent toujours aussi pertinentes. Quelle université voulons-nous? Et forcément, quelle université voulons-nous financer?

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner l'ampleur du travail accompli. Par ses douze recommandations, le groupe de travail a traité sous différents angles de la pertinence des universités dans la société québécoise. La mise en valeur de la contribution des universités au développement non seulement de la société québécoise, canadienne et internationale est incontestable. De plus, nous avons apprécié participer à ces journées de consultation où se sont entremêlés divers groupes provenant de la communauté universitaire, de différents ministères, d'organismes publics, de groupes communautaires et culturels. Ce fut une mise au jeu à la fois stimulante, enrichissante et fort agréable.

### **Les oubliés de la réflexion : la collégialité et la précarité**

Toutefois, au-delà de cet exercice, il nous est difficile de comprendre certaines omissions et nous nous contenterons d'en cibler deux à savoir la collégialité et la précarité. D'emblée, nous ne pouvons passer sous silence la composition du groupe de travail. Dans la mesure où l'université est une source de progrès social, culturel et économique, la représentation de tous les acteurs de la communauté universitaire s'avère déterminante. Comment prétendre au développement de la société québécoise en étant aussi peu représentative? Comment faire la promotion de l'inclusion, de l'équité et de la diversité alors que des acteurs de la communauté universitaire, dont la contribution permet aux universités d'accomplir leur mission, sont exclus? Citons à titre d'exemple ce considérant issu de la douzième recommandation.

- Considérant la volonté des universités, institutions et organismes de financement de la recherche québécoise à promouvoir sur la scène internationale les valeurs d'équité, de

diversité et d'inclusion pour favoriser l'attraction, la rétention et l'intégration des chercheur-euse-s et étudiant-e-s internationaux et la cohésion sociale dans les établissements d'enseignement

De quelle cohésion sociale est-il question ici puisque la composition même du groupe de travail reflète une vision réductrice de la réalité universitaire? Or, cette lacune est significative dans la mesure où nous défendons une vision où l'université représente une source de progrès. Les recommandations trois, neuf, dix, onze et douze sont significatives à cet égard et reprennent en substance la nécessité de reconnaître la contribution des universités. Un court extrait de la onzième recommandation en est le reflet.

- Que des actions concrètes soient déployées pour favoriser une culture d'innovation à tous les niveaux de l'organisation universitaire, de l'étudiant à la haute direction afin de favoriser l'innovation pédagogique, technologique, sociale et organisationnelle, afin d'améliorer la création de richesse sociale et économique, le transfert du savoir, l'entrepreneuriat et la contribution des institutions sur la société québécoise.

À titre d'exemple, pensons en temps de pandémie, à la contribution incontournable de tous ces employés oeuvrant dans le milieu de la santé, de l'éducation et dans les commerces qui ont assumé au péril de leur santé les services essentiels pour que la population québécoise réussisse à passer au travers de cette épreuve du confinement et qui continuent encore aujourd'hui à nous offrir ces mêmes services. La pandémie nous a contraints à prendre conscience de la contribution de l'ensemble des intervenants. Au point où nous les avons nommés nos anges gardiens.

Un seul chargé de cours a été intégré au groupe de travail, mais aucun employé de soutien et aucun professionnel n'ont été sollicités. Peu importe l'instance qui a entériné la composition de ce groupe de travail, nous ne pouvons honnêtement recommander, et ici nous faisons référence à la deuxième recommandation, que la composition des corps professoraux et des autres corps d'emploi reflète la composition générale de la population québécoise dans sa diversité alors que l'on pratique l'exclusion. Et cette exclusion dont on ne fait jamais mention dans tout le

document repose sur un principe de collégialité restrictive ou exclusive largement répandue dans les universités québécoises.

Discuter de l'université québécoise du futur comporte des obligations, celle à tout le moins de s'interroger sur nos modes de gouvernance. Les employés de soutien et les professionnels ne siègent de plein droit à aucune instance décisionnelle sauf à l'Université Laval où un employé de soutien siège au conseil d'administration. Par ailleurs, les chargés de cours ne peuvent participer aux assemblées départementales bien qu'ils donnent dans certains départements près de 70% des cours. Le seul moment où le gouvernement s'est interrogé sur la composition des conseils d'administration a donné lieu à une proposition de loi où la représentation des membres internes a été diminuée au profit des membres externes dit indépendants au lieu de viser une véritable diversité dans la représentation des membres internes.

Nous allons ainsi nous faire un devoir de solliciter des candidatures issues de la diversité et lorsque ces personnes occuperont certains postes dont la reconnaissance est anecdotique, nous leur ferons comprendre que leur contribution n'est pas essentielle à la prise de décision dans les instances concernées. Nous les intégrerons sans que leur voix ne soit jamais véritablement entendue. Par ailleurs, nous voulons comme université citoyenne du monde faire la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'équité. Il nous apparaît que la promotion d'une action ou d'une idée passe davantage par son incarnation ou sa mise en pratique.

En réalité, cette exclusion est implicitement manifeste dans l'entièreté du document. À de multiples reprises les termes colliger, analyser, recueillir, organiser, ordonner, intégrer, tenir à jour sont abondamment utilisés. Or, nous savons pertinemment qu'il revient au personnel de soutien et au personnel professionnel d'accomplir une bonne partie de ce travail. Ils seront inévitablement sollicités sans que leur existence ne soit mentionnée. La collégialité est source de reconnaissance et forcément d'inclusion.

À cet égard, plusieurs participants sont intervenus pour souligner le peu de reconnaissance des services aux collectivités dans la tâche professorale. Ce peu de reconnaissance se transforme en une sorte de trou noir de la reconnaissance pour les chargés de cours ainsi que pour le personnel non enseignant. Pourtant, ils en font et sont tout autant des ambassadeurs de leur université. La diplomatie scientifique dont il est fait état dans le document, ils la pratiquent. Pour les chargés de cours, elle vient simplement alimenter leur curriculum vitae qui, de surcroît, ne les avantagera guère lors du dépôt de leur candidature pour des postes de professeur. Que dire des chargés de cours qui ne rêvent tout simplement pas d'occuper un poste de professeur. Que dire des chargés de cours exclus des principaux fonds de recherche et contraints de mener des activités de recherche qui ne serviront une fois de plus qu'à bonifier leur curriculum vitae. Nous nous situons passablement loin d'un modèle d'innovation organisationnelle en entretenant un modèle de précarité systématique et presque systémique. Ce modèle ressemble plutôt à celui décrié par Rubéro Zuppiroli

Nous souscrivons fortement à la première recommandation relative au financement des universités, à la nécessité d'en assurer la stabilité et la pérennité; un moyen pour nous de contrer la précarité. Ayons l'audace de nos rêves! Nous sommes au rendez-vous. L'audace de rêver que cette stabilité et cette pérennité du financement mèneraient à une disparition de la précarité ou à tout le moins à sa diminution significative pour les chargés de cours, le personnel oeuvrant dans la recherche : technicien, professionnel et employés de bureau. L'audace de rêver que ce financement assurant les conditions de base de fonctionnement de l'université québécoise du futur ne conduira pas à attirer les vedettes internationales aux salaires exorbitants à qui il sera proposé des ponts d'or que nul ne saurait refuser si nous nous référons aux propos de Zuppiroli.

Comme nous l'avons précisé dans un des ateliers le 12 novembre dernier, cette concurrence internationale, qui s'affirme notamment dans le recrutement des meilleurs professeurs et professeurs et des meilleures étudiantes et étudiants, participe de la logique du marché et devrait s'appliquer également aux meilleurs



chargées et chargés de cours, aux meilleurs employées et employés de soutien et aux meilleurs professionnelles et professionnels. Leur contribution aide les universités à réaliser pleinement leurs missions et commande en ce sens de leur offrir des conditions d'exercice qui favorisent le développement de l'université québécoise du futur sous tous ses aspects, et ce, afin de faire face aux enjeux mentionnés si précisément dans le document de réflexion.

La nécessité d'un réinvestissement est indéniable et nous adhérons à la première recommandation, sans souscrire aux raisons pour lesquelles une telle nécessité s'impose. Nous ne pouvons souscrire à un réinvestissement qui ne conduira qu'à faire perdurer une injustice. La collégialité est source de reconnaissance et forcément d'inclusion, avons-nous déjà prétendu. La justice et l'équité sont également sources de reconnaissance et forcément d'inclusion.

Enfin, nous vous remercions de la célérité avec laquelle vous nous avez transmis le résumé des délibérations et des consensus établis lors des quatre journées de consultation. À la suite de la lecture des résultats de la consultation, la pertinence de nos commentaires et réflexions demeurent et nous espérons que vous saurez y apporter l'attention qu'ils méritent.

Carole Neill

Présidente du Conseil provincial du secteur universitaire

Vice-présidente du SCFP-Québec

Vice-présidente régionale du SCFP national